

Genève, le 6 octobre 2020

Chers Membres,

La Task Force Covid-19 s'est réunie et a protocolé le plan sanitaire suivant relatif à l'organisation des fêtes de Soukkot et Sim'ha Torah et conforme aux directives cantonales.

Afin de garantir un niveau de sécurité sanitaire optimal à nos fidèles, vous trouverez ci-dessous les mesures mises en place et qui devront être respectées.

Les règles sanitaires édictées par le Conseil d'Etat pour les événements privés sont claires :

«les événements privés sont autorisés jusqu'à 1000 personnes. Les organisateurs doivent garantir soit le respect strict du maintien de la distance de 1,5 mètre entre les personnes soit le maintien du masque en permanence par tous, sans exception pendant toute la durée de l'événement. Pour la restauration, le port du masque est obligatoire en cas de circulation dans les lieux.»

Mesures à respecter :

OFFICES

INSCRIPTION OBLIGATOIRE AUX OFFICES POUR TOUTES LES PERSONNES, ATTENTION TOUS LES ENFANTS DOIVENT ETRE INSCRITS, avant le jeudi 8 octobre 2020 à 18h00. Aucune entrée ne sera accordée sans inscription préalable. Pour des raisons de traçabilité, un enfant non-inscrit ne pourra pas entrer, même si vous avez réservé une place. Nous ne pourrions accueillir les fidèles qu'en fonction du nombre de places assises disponibles.

Les mesures barrières restent d'actualité et sont les suivantes :

- Désinfection des mains obligatoire à l'entrée du bâtiment ; **port du masque obligatoire et sans interruption (il se porte du dessus du nez jusqu'au bas du menton) durant votre présence** (pour adultes et enfants à partir de 12 ans).
- **Attention** : toute personne qui enlèvera son masque entraînera l'arrêt immédiat de la tefila jusqu'à ce qu'elle le remette.
- Toutes nourritures et boissons sont interdites au sein des synagogues lors de tous les offices, y compris Simhat Torah (merci de ne pas apporter d'alcool).

- Pour les loulavims communautaires mis à disposition dans les lieux de culte, nous vous remercions en premier lieu de vous désinfecter les mains avant de désinfecter la partie basse du loulav et du étrog. A la fin de votre prière, merci de désinfecter de nouveau le loulav et le étrog pour le prochain.
- **Toute mesure non respectée entraînera l'exclusion du lieu de culte.**

SOUKKA LES JOURS DE FETE

Les normes sanitaires fédérales sont en vigueur à l'intérieur des soukkot des synagogues Maison Juive Dumas et Beth Yaacov. A ce titre, les règles sont les suivantes :

- Obligation de réserver une table par famille ;
- Les tables accueillent 6 ou 8 personnes au maximum ;
- Interdiction formelle de rapprocher les tables entre elles (séparation entre les tables en tant que mesure de distanciation sociale) ;
- Toute circulation en dehors des tables se fera obligatoirement avec un masque ;
- Afin que le maximum de personnes fassent la mitsva de manger sous la soukka, nous prions les personnes qui ont réservé et obtenu une place pour un repas sous la soukka, de laisser les personnes qui ne font pas de repas sous la soukka prendre le kiddouch. Nous les remercions par avance de s'installer sous la soukka une fois le kiddouch fini.
- Les réservations se font par ordre d'inscription auprès du secrétariat au 022.317.89.00 / secretgen@comisra.ch . Pour des raisons de gestion évidente et afin de ne pas fausser les comptes, seul le secrétariat est à même de vous répondre pour la disponibilité.

SOUKKA EN SEMAINE

- Les réservations se prennent auprès du restaurant. Merci de le préciser lors de votre réservation afin qu'ils puissent prendre en compte votre demande au 022.317.89.10 /19 ou restaurant@comisra.ch .

SIMHAT TORAH

- Lors de Simhat Torah, un nombre limité de sefarims seront sortis et posés sur une table vers la Teva ;
- Les danses et hakafotes se feront autour de la table sans contact avec les Sifrei Torah. Seuls les hazzanim ou les rabbanims pourront danser avec la Torah ;
- Obligation de porter le masque lors des danses.
- Interdiction de se tenir par les mains ou autre objet commun
- La bénédiction des enfants se fera avec les enfants assis à côté de leurs parents. Ce sera une bénédiction commune, avec chaque personne assise à sa place.
- Une distribution de bonbons aux enfants se fera par une personne dédiée qui remettra à la sortie à chaque enfant un paquet de bonbons (merci de ne pas oublier d'inscrire vos enfants). Aucune autre distribution ou lancers de bonbons ne pourront avoir lieu.

Remarques :

- Nous vous prions de ne pas vous présenter à un office si vous souffrez d'un des symptômes du COVID-19, si vous avez eu un contact avec des personnes malades, si vous avez été testé.e positif.ve ou si vous êtes astreints.es à une quarantaine.
- Il est impératif que nous respections toutes et tous les mesures édictées ci-dessus par égard pour la santé de tout un chacun.
- Nous vous remercions par avance pour votre collaboration et saisissons l'occasion de vous souhaiter tous nos vœux de bonheur, de bonne santé et de joie, à vous et vos familles.

Moadim LeSimha !

Communauté Israélite de Genève